

Déclaration de la FSU-SNUipp 47 – CAPD du 28/05/2026

En cette CAPD, nous avons voulu mettre à l'épreuve les intentions de Monsieur le ministre dans la circulaire de rentrée 2026 avec les différents événements qui ont émaillé cette année scolaire dans le département.

Il est écrit : « *La rentrée 2026 [...] doit vous permettre de vous recentrer [...] sur votre cœur de métier.* »

Dans une formation « gestion de crise », dans les échanges informels, certaines enseignantes partageaient le sentiment de « ne plus savoir enseigner ».

Dans cette société qui mute plus vite que l'école, où les rapports sociaux se sont radicalisés, où la nuance est marginalisée, le métier que nous avons à cœur est attaqué.

Quand on décide, derrière l'argument de la baisse démographique, de fermer des classes, c'est l'Institution qui attaque notre métier.

Quand en CDEN, des élus municipaux aux représentants des personnels en passant par les parents d'élèves et le monde associatif décident de montrer leur désaccord à cette décision, c'est notre métier, nos conditions de travail qu'ils souhaitent protéger...

Notre métier est depuis bien longtemps devenu plus qu'instruire. On aura beau invoquer maths et français, nos conditions de travail, notre métier, ne s'amélioreront pas.

Nous, enseignantes, sommes également éducatrice, assistante sociale, pilier de la république et responsable des mauvais résultats PISA. Nous n'en sommes pas moins exigeantes, en lien avec les familles, attachées aux valeurs de la République et à une vision émancipatrice de l'école.

Notre plus grand écart n'est pas celui qui vise à « *satisfaire toutes les demandes que notre société fait peser sur l'école* ». Non, il réside dans l'impossible équilibre entre les différentes injonctions institutionnelles et la réalité de faire la classe.

C'est cet écart qui met notre métier, les valeurs que nous défendons en tension... Jusqu'à pousser certaines à s'interroger sur leur avenir dans ce métier.

Le nouveau référentiel métier des directrices d'école n'est pas là pour les rassurer. C'est la dernière pierre qui vient achever la destruction du fonctionnement collectif dans les écoles.

Quand pilotage pédagogique signifie au titre de l'autorité fonctionnelle d'arrêter la répartition des élèves. Quand conseil des maîtres et de cycle n'émettent plus que des avis alors que devient le fonctionnement collectif des écoles ?

Dans le département, on assiste déjà aux effets de loi Rilhac : des directrices surchargées parfois isolées des équipes, parfois sursollicitées par les enseignantes. Des conflits naissent, au sein des équipes, avec les parents d'élèves, et quand à cela s'ajoute la dégradation des conditions de travail alors elles se retrouvent pris entre le marteau du discours institutionnel et l'enclume de la souffrance des collègues.

Souffrance... parlons-en !

Le ministre écrit : « *Cette exigence pédagogique, qui refuse tout déterminisme, vaut également pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, pour laquelle*

nous sommes collectivement pleinement engagés et qui repose notamment sur l'investissement des accompagnants d'enfants en situation de handicap. »

Dans cette circulaire de rentrée, la considération du ministère pour les AESH se résume en ces quelques lignes.

Elles sont molestées, insultées. Elles font plus que leur mission.

Elles souffrent en silence... car quand elles en font part dans leur fiche SST, un chef de PIAL peut leur reprocher.

Elles sont sous-payées par rapport à l'importance de leur mission. Le nombre de dossiers des personnels examinés en CDAS est toujours aussi alarmant et Mme ZOU, nouvelle secrétaire générale, peut en témoigner.

Souffrance... encore !

«Il nous faut réaffirmer l'autorité de notre École comme institution... Cela implique également le nécessaire retour à une forme de civilité trop souvent remise en cause par le comportement de certains élèves et parfois même de certains parents.»

Lettre anonyme contre une enseignante envoyée directement au rectorat, micro posé par une famille pour espionner ce qu'il se passe dans une classe, courriel rédigé par Chat GPT contre les pratiques d'une enseignante, mots dans le cahier de liaison pour contester la mise en place du programme EVARS, parent qui espionne une cour de récréation pour voir si l'AESH accompagne son enfant, directrice qui se fait menacer par des parents d'élèves et suivre dans la rue...

La réponse la plus souvent trouvée a été celle de l'attribution de la protection fonctionnelle. Est-ce cela « réaffirmer l'autorité de notre École » ?

« Notre institution ne peut prétendre prendre soin des élèves si elle ne prend pas soin de ses personnels »

Qui est remis en cause quand un IEN se déplace dans une école suite à un courrier de parents ? Comment se sent l'enseignante ou l'AESH qui est convoquée ? Qui souffre ?

Et au-delà qui se soucie de comment on reprend la classe ? Comment on continue ce métier après ces amères expériences ?

Sur les 210 fiches SST, 172 concernent les risques psycho-sociaux.

Prendre soin des personnels ? Un seul conseiller santé mentale pour tout le département.

Au vu des situations, est-ce que cela est satisfaisant ?

Notre département manque de moyens. Rien n'est fait pour améliorer de manière structurelle ce métier que nous avons à cœur.

La FSU-SNUipp 47 continuera de défendre une école émancipatrice et l'ensemble des personnels qui ont à cœur cette vision.